

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 30-06-2021

Directive ministérielle DGPPFC-020.REV2

- Catégorie(s) :
- ✓ Réorganisation des services
 - ✓ Programme-services dépendance
 - ✓ Services en itinérance
 - ✓ Paliers d'alerte régionale

Réorganisation des services en dépendance et des services en itinérance en fonction des paliers d'alerte régionale

Cette directive remplace la directive DGPPFC-020.REV1 émise le 19 février 2021 (DGPPFC-020.REV1)

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataire : Tous les établissements publics du RSSS :

- Directions des services en santé mentale et dépendance

Directive

Objet :

Cette fiche est une mise à jour de la directive précédemment émise. Elle présente les différentes recommandations destinées aux directions des services en santé mentale et dépendance (DSMD) des CISSS et CIUSSS relativement à **la réorganisation des services en dépendance et services en itinérance** en fonction des paliers d'alerte régionale en vigueur dans le contexte de la présente pandémie.

Elle vise donc à soutenir les gestionnaires et les équipes cliniques concernées dans la réorganisation des services afin de réduire le risque de transmission du virus de la COVID-19 tout en favorisant le maintien de l'accès, de la continuité et de la qualité des services aux usagers concernés.

Les services en dépendance et en itinérance

En effet, il importe de rappeler que les services en dépendance et en itinérance **demeurent primordiaux en temps de crise sanitaire**, notamment afin d'éviter les effets systémiques délétères majeurs engendrés par une rupture de service auprès de ces personnes qui sont, pour plusieurs, particulièrement vulnérables (risque accru de dégradation significative de l'état de santé, impacts sur l'entourage et les milieux naturels, pression accrue sur différents systèmes de soins et services incluant les urgences hospitalières, etc.). En ce sens, le délestage des services en dépendance et en itinérance devrait être évité ou advenant cette impossibilité, être réduit au minimum et être remis à niveau dans les meilleurs délais.

Aussi, l'accès et la continuité des services en dépendance, même chez un usager présentant des symptômes ou positif à la COVID-19 doivent être assurés. Pour ce faire, il est prioritaire de mettre en place et de maintenir de façon continue, les mesures permettant d'identifier rapidement un usager pouvant être infecté par la COVID-19

https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/?gclid=EA1a1QobChMlpJCas8ja7gIVq-iGCh09DA-XEAAYASAAEgK1GPD_BwE

et d'appliquer les mesures appropriées de PCI. À cet effet, voici des hyperliens généraux pouvant vous être utiles dans le cadre de la situation actuelle en lien avec la pandémie :

- <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>
- <http://dependanceitinérance.ca/>
- <https://www.inspq.qc.ca/>

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 30-06-2021

	<p>En tout temps, les détails des mesures par palier sont disponibles sur le site quebec.ca.</p> <p>Les mesures recommandées dans ce document sont formulées à la lumière des données scientifiques disponibles à ce jour. Elles seront ajustées (et dûment identifiées dans le document) selon l'évolution de la situation épidémiologique et des nouvelles connaissances sur la transmissibilité de ce virus.</p>
Mesures à implanter :	Réorganisation des services en dépendance et en itinérance en fonction des niveaux d'alerte régionale.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés Faqinfocovid19@msss.gouv.qc.ca
Documents annexés :	Tableau A

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

La sous-ministre adjointe,
Original signé par
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
La sous-ministre